

Asile Saint-Léonard

A COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)

COMPTE RENDU

de l'Année 1910



LYON
IMPRIMERIE Veuve M. PAQUET
46, Rue de la Charité

—
1911

ASILE SAINT-LÉONARD

à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et près de la gare de Couzon-Rhône, qui est la troisième sur la ligne de Lyon à Paris, a été le *premier refuge-patronage* ouvert en France aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient ou non soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864. Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de Paris, 1900, et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis), 1904. — Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres en 1908.

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Bruxelles, en 1910.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie Française, en 1902; — Prix Chazière en 1895 et Livet, en 1909, de l'Académie de Lyon.

Fondateur : feu le chanoine Villion, ✱.

Directeur : le chanoine Rousset, ✱, (A.), reçoit le lundi.

Conditions d'Admission

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans ni de plus de 40. Cependant, nous recevons jusqu'à 45 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Etre assez bien portant de façon à pouvoir fournir une journée moyenne de travail.

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale ni de maladie contagieuse ou repoussante.

4° Avoir bonne vue et ne pas être gaucher ou infirme.

5° Envoyer ou apporter, si c'est possible, un certificat du médecin, ou bien une note soit du Directeur, soit du gardien-chef, constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées.

6° S'engager à rester *six* mois au moins (*sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'Asile ou de se plier au règlement de la maison.

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite, délivré soit par le Directeur, soit par le gardien-chef, soit enfin par l'aumônier de la prison.

8° Etre muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette dernière pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération.

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, *par lettre affranchie*, au directeur de l'Asile Saint-Léonard; ne pas manquer d'envoyer un *timbre* pour la réponse.

Outre une réponse détaillée sur *chacune* des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande *qui sera toujours, à moins d'incapacité absolue, faite par le postulant lui-même, et en termes très simples*, devra contenir les renseignements suivants :

Nom et prénoms du postulant, profession, lieu et date de naissance, épo-

que de libération, noms et prénoms du père et de la mère. Il devra aussi déclarer s'il est célibataire ou marié, ou veuf avec ou sans enfant, puis donner le nombre, les dates, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où le dit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'Asile une admission par écrit dans le but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester sept mois à l'Asile (si cependant la libération définitive arrivait avant la fin du dit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois ; sinon, au bout de ce laps de temps) ; — 2° A envoyer, par la poste, et par l'intermédiaire du greffier-comptable, le jour de leur libération, comme caution de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs, et, à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas leur engagement, quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour cause d'inconduite.

Et s'ils n'ont pas à leur pécule la susdite somme de cent francs, ils feront envoyer comme caution ce qui restera du dit pécule, une fois les frais de route prélevés.

En outre, ceux qui, après prélèvement de la caution et des frais de route, auront encore de l'argent à leur pécule, devront également faire adresser ce reliquat, avec leur caution au Directeur de l'Asile. Ils devront indiquer la date de leur libération définitive. Nous ne nous occupons ni des relégables, ni de ceux qui n'ont pas fait ou terminé leur service militaire.

Nous exigeons aussi l'envoi de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

Observations

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle des toiles métalliques : aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués ; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 pour cent sur le produit de son travail, en outre, il touche tous les lundis, de 0,25 c. à 0,50 c., suivant l'importance du dit travail : cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement, qui est de six (ou sept) mois pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant des retenues est inscrit au pécule à titre de gratification. Puis d'autres gratifications en argent et en vêtements sont allouées, selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout : il jouit d'une sortie libre les dimanches et jours de fêtes, de 2 h. à 7 h. du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut que le patronné ait à son pécule la somme nécessaire pour payer le voyage jusqu'au lieu de placement.

L'œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale et même légale, des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

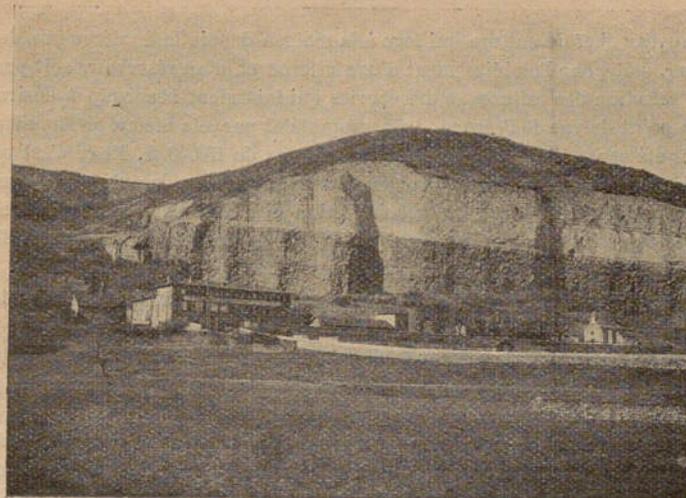
Le libéré admis devra se diriger sur l'Asile, dès sa libération et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes : Lyon, Trévoux, Villefranche.

Tout retard non justifié par une preuve écrite émanant de personnes dignes de foi pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — 1° Les lettres et communications doivent toujours être adressées à Monsieur le Directeur de l'Asile Saint-Léonard à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que par lui.

Bureau de poste, de télégraphe et de téléphone à Couzon. Adresse télégraphique : Cha-noine Roussel, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au patronage, ne s'y rendraient pas, sont instamment priés de nous prévenir, quelle qu'en soit la raison.



ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Etabli en France pour les libérés adultes

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 kilom. au nord de Lyon,
Sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868.

COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 1910

Cette année sera comprise dans les plus inquiétantes au point de vue du rendement agricole. Comme dans toute la région lyonnaise, nous avons eu un déficit soit en vin, soit en pommes de terre, soit en fruits, de près de 5.000 fr. Un détail : il nous a manqué 30 pièces de vin ; à 100 fr., prix actuel, c'est 3.000 fr., nous avons acheté 700 fr. de pommes de terre, 500 fr. de fourrages, etc., etc.

Puis, les modifications résultant de l'acquisition de l'immeuble de Madame Edmond Sabran, soit pour l'aménagement des appartements du

nouveau chef de culture qui loge à la maison depuis le 1^{er} décembre dernier, soit pour l'établissement d'une citerne et d'un réservoir, soit pour la réfection des toitures et des écuries qui laissaient beaucoup à désirer, au point de vue de l'espace, de la propreté et par cela même, de l'hygiène, ont été cause d'une dépense s'élevant à plus de 15.000 fr. Et ce n'est pas fini; nous avons à refaire un mur de clôture qui s'est écroulé il y a quelques mois; il faut continuer la réfection des toitures, installer la force électrique à notre pompe pour le service de la maison et surtout des jardins.

Nous avons donc un besoin urgent de secours extraordinaires. Celui qui nous a été accordé en 1910, par M. le Ministre de l'Intérieur sur le produit des jeux est déjà absorbé et nous avons encore de grosses notes chez les entrepreneurs de maçonnerie, de charpente, de serrurerie, et enfin, chez le fournisseur de chaux, ciment, tuiles et briques.

Que deviendrions-nous si nous n'avions pas la subvention annuelle du Ministère de l'Intérieur, du Conseil général du Rhône, de la Commission de Surveillance des prisons de Lyon, ainsi que les dons et annuités de nos souscripteurs?

A propos de la Commission de Surveillance, grâce à la bienveillance de Monsieur le docteur Lacassagne, président, et à l'appui de Monsieur le Directeur des prisons, nous recevrons, en 1911, 500 francs.

Le Jury des Assises du Rhône veut bien, depuis 3 ans, nous faire participer à la quête habituelle qui se fait à la fin de chaque session.

La moyenne des recettes de la toile métallique a été, en 1910, de 1 fr. 18 c., par homme et par jour, et comme la moyenne de dépenses a été de 1 fr. 73, il en résulte un déficit journalier de 0 fr. 55 c., lequel multiplié par les 17.604 journées de présence, donne un déficit annuel de près de 10.000 francs.

Pour combattre cette menace continuelle de... faillite, nous avons (puisque la plupart de ceux qui, par leurs fonctions, devraient le faire avec nous, ont refusé), de concert avec nos excellentes dames patronesses, continué à chercher des souscripteurs pour combler les vides que la mort ou des refus pas toujours légitimes ont fait dans les rangs de nos amis. Comme il fallait s'y attendre, nous avons eu des insuccès dont quelques-uns nous ont surpris, provenant de maisons ayant un train de vie luxueux (quelle responsabilité elles encourent!), mais le bon accueil reçu ailleurs nous a fortement encouragés.

Parmi les disparus de 1910, nous avons déjà cité l'année précédente, M. Guillet-Brossette. Nous avons eu à déplorer cette année une autre perte, très sensible, celle du si dévoué M. Boiron, architecte, le seul de nos administrateurs qui avait assisté en 1864 à la fondation de Saint Léonard, et que nous aurions tant voulu conserver au moins jusqu'au cinquantenaire de l'œuvre, dans 3 ans. Nous avons rendu un hommage

public de reconnaissance à la mémoire de cet ami que personnellement nous avons beaucoup regretté, en célébrant, le 25 octobre dernier, dans notre chapelle, un service solennel à son intention, en présence de sa famille; (47 ans de charité professionnelle). Et avant de mourir il recommanda à son gendre, M. Chevallet, de vouloir bien accepter cette onéreuse succession, de son remplacement comme architecte de l'œuvre; ce qui fut promis par cet excellent chrétien, lequel était très heureux de suivre les traditions laissées par le regretté défunt.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Bouland, chef du contentieux à la Caisse d'Épargne de Lyon, lequel a été nommé administrateur en remplacement de M. Guillet-Brossette.

Le 17 juillet dernier, la Société nationale d'Encouragement au Bien a décerné à M. le chanoine Rousset, un diplôme et une médaille d'honneur, et le 10 août suivant, M. Louiche-Desfontaines, secrétaire-général de l'Union des Sociétés de patronage de France, et membre du Jury International de l'Exposition universelle de Bruxelles, nous apprenait que l'Œuvre de Saint Léonard venait d'obtenir à la dite Exposition un *Grand Prix*.

Aussi, Son Eminence le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, et président d'honneur de notre Œuvre, s'empressa d'envoyer à M. le chanoine Rousset, la lettre suivante :

« Lyon, le 11 août 1911.

« Mon cher Directeur, Dieu permet que de temps en temps l'Œuvre de Saint Léonard soit appréciée comme elle le mérite. Nous l'en remercions. Que ces récompenses temporelles, bien méritées, vous attirent la sympathie de tous les hommes intelligents et amis du bien. Je suis heureux de ces félicitations, comme un père jouit des honneurs accordés à ses enfants.

« Que le bon Dieu, qui nous prépare les vraies récompenses, soutienne votre zèle et répande sur vous, sur votre collaborateur et sur toute la famille de Saint Léonard ses plus précieuses bénédictions. C'est le vœu de ma paternelle affection.

« † Pierre Cardinal Coullié,
« Archevêque de Lyon ».

Et à propos de ce *Grand Prix*, la *Revue Moderne* qui avait déjà publié, à l'occasion de la Médaille d'or de l'Exposition de Londres, un article sur Saint-Léonard, en a donné un deuxième qui a paru en Janvier 1911.

Un de nos confrères, aumônier de maison centrale, étant venu nous voir, publia dans un journal hebdomadaire de Paris, le *Peuple Français*, un récit de sa visite; c'était si intéressant que nous primes la liberté de l'envoyer à Son Eminence. Nous fûmes bien récompensés

puisqu'en nous reçûmes, en même temps que des félicitations, des encouragements bien précieux ; nous avons entretenu notre vénéré Cardinal des ennuis que nous créaient....

Voici cette réponse :

Lyon, le 20 Novembre 1900.

MON CHER DIRECTEUR.

L'article du journal que vous m'avez adressé dit la vérité et je l'ai lu avec grand intérêt. Puisse-t-il, en effet, faire connaître l'œuvre, ouvrir quelques bourses et surtout attirer vers vous ces pauvres âmes qui ont si grand besoin de l'asile de la paix.

Merci de m'avoir fait partager une de vos joies ; je voudrais éloigner de vous toutes les tristesses, et je demande à Notre-Seigneur de les sanctifier par sa grâce, de soutenir votre santé et de vous conserver longtemps à notre affection.

† Pierre, Cardinal COULLIÉ.

Archevêque de Lyon.

Cette lettre communiquée au zélé aumônier, donna naissance à un second article où elle fut reproduite avec bonheur et en termes très reconnaissants.

Comme les années précédentes, nous avons pu organiser le Mardi-Gras, pour occuper la Soirée, une tombola, grâce à plusieurs de nos bienfaitrices qui ont fourni ou quêté les lots nécessaires.

Nos patronnés, ont donné les 24, 25 et 28 Août, les petites représentations d'usage, composées d'une comédie-bouffe en un acte, intitulée : *Un beau-père trop curieux*, et d'une pièce de Botrel ayant pour titre : *Monsieur l'Aumônier*.

Une particularité de la comédie-bouffe, c'est qu'elle avait pour auteur un des patronnés qui fut aussi l'un des acteurs. Elle obtint un réel succès.

Nos bienfaitrices continuent à offrir le pain bénit à nos patronnés pour la plupart de nos grandes fêtes. Elles font de même pour le café. Puissent-elles trouver des imitateurs !

Que l'on pense aussi à nous pour des vêtements, du linge, de la chaussure, etc...

Sur 5 journaux que nous recevons, il y en a encore deux qui sont à la charge de la maison. L'un nous est offert par l'œuvre de St-Michel, l'autre par une dame de Lyon, et le 3^e nous vient en seconde main d'amis bien fidèles.

Nous avons eu comme précédemment, au moment de la fête de Noël, notre retraite de 3 jours qui fut prêchée par Monsieur l'abbé Fleury Girard, de la maison des Chartreux ; nous venons d'apprendre la mort de ce vénérable missionnaire et nous avons tous prié pour le repos de son âme. Un grand nombre de patronnés se sont approchés des sacrements à cette occasion.

Nous rappelons que nous laissons la liberté la plus complète en ce qui concerne la confession, et que nous recevons sans distinction de croyances ou d'opinions tout libéré qui veut se relever. Nous exigeons cependant de tous l'assistance aux prières du matin et du soir, ainsi qu'aux offices du dimanche, soit pour remplir notre devoir sacerdotal, soit pour conserver l'homogénéité et le bon ordre dans la maison.

Nous n'avons pu obtenir, en 1910, qu'une réhabilitation légale, celle d'un Vétéran de Crimée, d'Italie, et de la guerre Franco-Allemande. Il avait été décoré en Crimée de la Légion d'honneur. C'est la 4^e.

Nous venons de préparer 4 demandes pour 1911.

Nous avons reçu, pendant le cours de 1910, 45 patronnés ; nous en avons placé 12, 8 sont rentrés dans leur famille ; 24 sont partis pour se chercher une position ; il a fallu en renvoyer 2.

Les santés continuent à ne pas être brillantes, et si nous n'avions pas des conditions spéciales pour les remèdes, ainsi que le service gratuit de M. le Docteur Fléchet, notre budget de dépenses médicales qui ne dépasse pas 300 fr., s'élevait à près de 1.000 francs.

MM. Baroncelli et Gabriel Fléchet, chirurgiens-dentistes, ainsi que M. Grandclément, médecin-oculiste, continuent à nous rendre de précieux services ; le docteur Sargnon et le docteur Feuillade, médecins-spécialistes ont acquis des droits à la vive reconnaissance du Directeur de St-Léonard auquel ils ont imposé un traitement et un régime très sévères, mais couronnés d'une notable amélioration. 29 ans de ministère dans l'œuvre et deux années de lutttes contre des tentatives injustes d'empiètement sur des droits absolus et sur une aussi longue pratique de direction du patronage, avaient fortement ébranlé sa santé.

Combien il est à désirer que certaines personnes sachent comprendre leur rôle, et montrer un peu plus de tact !

Quand bien même nous ne devrions pas encore parler de l'année courante, il ne nous paraît pas possible d'attendre le prochain compte-rendu pour rendre un pieux hommage à la mémoire de M. Monlange, notaire à Neuville-sur-Saône, et administrateur de l'œuvre.

Nous ne pouvons oublier ses services administratifs gratuits et sa généreuse cotisation annuelle, et nous renouvelons à Mme Montange l'expression de nos bien vives et très chrétiennes condoléances

Mai 1911.

P. S. — Nous rappelons que la Cie P. L. M. a bien voulu pour la 5^e fois nous accorder le 1/2 tarif pour une carte d'abonnement de Couzon à Lyon St-Paul.

Nous indiquons encore les causes de moyenne si faibles de recettes

dans la confection de la toile métallique. Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à trente, quarante et surtout cinquante ans, ne produit jamais, à part de rares exceptions, un ouvrier habile, comme dans le cas où on commence avant vingt ans. Secondement, la moyenne de séjour de nos patronnés étant de sept mois environ, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par l'habitude de ce travail, faire de plus fortes moyennes. Troisièmement, ils nous arrivent avec des santés de plus en plus faibles. Quatrièmement enfin, cette faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.



Monument élevé, devant la chapelle de l'asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) à la mémoire de Monsieur le Chanoine VILLON, Chevalier de la Légion d'Honneur, et fondateur dudit asile.

Sur le Socle qui supporte le buste de ce vaillant apôtre des anciens prisonniers, se trouve un libéré ayant dans la main gauche une chaîne brisée, et, de la main droite, montrant son bienfaiteur.

L'Inauguration a eu lieu le 26 Août 1905, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal COILLIÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

3° Bienfaiteurs à titres divers :

Nota. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.

MM.

Agence Fournier (Annuaire du Commerce).
Allard (Mme).
Alex (Mme), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Alleg (Mme) Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Arnaud (Rodolphe) Couzon - au-Mont-d'Or.
Auquier (M. et Mme).
Aynard, député du Rhône.
André (M. A), ancien maire, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Baboin (Aimé).
Badisch Anilin, Neuville-sur-Saône (Rhône).
Baril.
Baroncelli (M. et Mme).
Bartholomot, président de Chambre à la Cour d'Appel de Lyon.
Bayzelon (A.).
Beillard (Abbé), vicaire à Boën-sur-Lignon (Loire).
Bellon (Mme Vve).
Béraud (Abbé), curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Bérenger, sénateur, Paris.
Berloty (Mme Vve).
Beyssac, régisseur.
Bied-Charreton (Mme Vve), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
Biolay (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Blanc (Mme Charles).
Blanchon (Joseph).
Bligny, Belleville-s.-Saône (Rhône).
Boiron, architecte (feu).
Boisset (De).
Bonnin (Mme Vve Louise).
Bonnardel (Jean).
Bonnard (François).
Bornet.

MM.

Bottet (chanoine), retiré à Anse (Rhône).
Boudon, Mercier et C^{ie}, Comptoir d'Escompte de Lyon.
Bouland, administrateur.
Brac de la Perrière (Jean).
Brasseur, Grigny (Rhône).
Brézard-Néel.
Brunet-Lecomte (Joseph).
Brunet-Lecomte et Devay.
Brossette, négociant.
Brunier, Fontaines-sur-Saône.
Buchin et Manu (Mlles).
Berthier (abbé), vicaire à Neuville-sur-Saône.
Canard (Mlle Eugénie), Paris.
Cassard (Mlle Jane), Paris.
Carcel.
Carret, ✱, Civrieux - d'Azergues (Rhône).
Cartelier (sœur), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Beaujeu (Rhône).
Carteron (Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Gasati-Brochier.
Chabannes La Palice (comte De), à Montmelas-St-Sorlin (Rhône).
Chaîne (Mlle), Lissieu (Rhône).
Chaîne, notaire.
Chaîne, avoué.
Chaize, Fontaines-s-Saône (Rhône).
Chalaye, à Montanay (Ain).
Chambre de Commerce de Lyon.
Chambre des Notaires de Lyon.
Chardiny, notaire.
Chardiny, conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône.
Charles (abbé), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Charrat, ancien notaire, Pont-de-Chéry (Isère).
Charrat, avocat.

MM.

Charvérial (feu Léon).
Charvérial (Emile).
Chavent (père et fils).
Chavent (Auguste et Georges).
Chatard (chanoine), Facultés catholiques de Lyon.
Chazay (Mlle Antonine), Saint-Chamond (Loire).
Chazay (Mlle Annette), Saint-Chamond (Loire).
Chazy (M. et Mme), Villefranche (Rhône).
Cheney (Auguste), maire d'Izernore (Ain).
Chevalier (Mlles).
Chevallet (Mme Vve).
Chevallet-Boiron, architecte.
Chomel (Benjamin), directeur de la Société de la rue Impériale.
Colcombet, ancien magistrat.
Colonel.
Collet (Mme) Villevert-Albigny (Rhône).
Commission de surveillance des prisons de Lyon.
Compagnie du Gaz de Lyon.
Compagnie P. L. M.
Comptoir National d'Escompte.
Conseil général du Rhône.
Convert (famille), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône).
Cordeliers (Grands Magasins des).
Cornet, pharmacien.
Cottier, conseiller d'arrondissement à Lyon.
Cottin (Cyrille).
Son Eminence le Cardinal Coullié.
Crédit Lyonnais.
Crozet (Mme Jean).
Curés d'Ainay.
— de Saint-François de Sales.
— de Saint-Nizier.
— de Saint-Polycarpe.

Dazaud (Mlle), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône).
Deschavannes (abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or.
Sa Grandeur Monseigneur Déchelette, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Coullié.
Defond (frères).
Defond-Potié (M. et Mme Louis)

MM.

Defond-Chabert (M. et Mme).
Defond-Poncet.
Deguerry (Frère Amélien), à Bordighera (Italie).
Delastre (Mme Vve), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
Denis (abbé), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
Desmoutiers (Mme Vve).
Descours, Inspecteur de l'Enregistrement, en retraite.
Descours (Mlle).
Descours (Auguste).
Descours-Genthon et C^{ie}.
Desgeorges (Amédée).
Desgeorges (F.) et C^{ie}.
Desgrand et C^{ie}.
Després-Isnard (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Deux Passages (Direction des) Devèze.
Devienne, ancien magistrat.
Droque (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Droz, Albigny-au-M^{ts}-d'Or (Rhône).
Dubois (abbé), curé de Pierre-Bénite (Rhône).
Duchamp, vétérinaire, Neuville-sur-Saône.
Ducrot (Mme et Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Ducrot (Mme Vve J.-B.).
Ducrot (Mlle Louise).
Ducrot (Sœur Gabrielle), Le Coteau (Loire).
Ducrot (Georges).
Ducrot (M. et Mme Stéphane), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Ducruet (Joseph).
Dufêtre.
Dumorand (abbé), curé de Saint-Laurent-de-Vaux (Rhône).
Durieux, Pont-de-Chéry (Isère).
Dutang, Villefranche-sur-Saône.

Falcoz (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Faivre (Docteur Paul), Inspecteur général adjoint des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur.
Faure, Couzon-au-Mont-d'Or.
Favre.

MM.

Fayolle, à Genay (Ain).
 Féliissent (Mme Vve).
 Féron-Vrau (Paul), Paris-Lille.
 Ferrand (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Ferry (J.-B.).
 Ferry (Pierre).
 Feuillade (docteur).
 Flachat (Mme Antonin).
 Fléchet (docteur, et Mme), Fontaines-sur-Saône.
 Fléchet (docteur Gabriel).
 Foulumion (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Fourvière (ECHO de).
 Frachon, Queyras et Ponson.

Gaudereau (M. et Mme), Paris.
 Garcin (chanoine), aumônier.
 De Gatellier (feu le Vicomte).
 Gaune (ainé), Roanne.
 Gensoul.
 Giboz, industriel, Neuville-sur-Saône.
 Gilardin, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon.
 Gilbert (Mme Vve).
 Gillet, manufacturier.
 Gindre et Cie.
 Girard, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Godinot, ancien magistrat.
 Gontard (les fils de A.-F.).
 Gourd (Alphonse), député du Rhône.
 Goutarel (Mlle), à Volan-sur-Mallevall (Loire).
 Goutel (Mme Vve).
 Goutte (abbé), vicaire à Couzon-au-Mont-d'Or.
 Grand-Clément (docteur).
 Grandjanny.
 Granjon (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Granjon (Mme Vve).
 Granjon (Mlle).
 Granjon (F.).
 Granjon (J.).
 Granger (abbé), curé à Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône).
 Griyet (Mme).
 Gros (Mme).
 Gugnot (Mme), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Guérin (Ferdinand).

MM.

Guillet-Brossette (Mme), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Guimet (Emile), industriel, Fleuri-sur-Saône (Rhône).
 Guinet (Antoine).
 Guinet (Mme).
 Gutton (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Grand Bazar de Lyon (Direction du)

Hospitaliers-Veilleurs,

Imbert (Armand), Inspecteur général adjoint des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
 Isaac (Auguste).

Jandard (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Jacquier (Charles), avocat.
 Jaillard (Louis).
 Jasserand (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Jeandeau et Corot (Mlles).
 De Jerphanion (baronne Alban), à Veauchette (Loire).
 De Jerphanion (baron Jean), Veauchette (Loire).
 De Jerphanion (Mlle Albane), Veauchette (Loire).
 Jubin (Francisque).
 Jugnet (Mme Vve).
 Jury des Assises du Rhône.

Lafond-Jacquemond, Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 De Laforte, Montalieu-Yercieu (Isère).
 Lambert (Mlle), Villevert-Albigny (Rhône).
 Larrivé (docteur, et Mme), Meyzieu (Isère).
 Lamy (Mlles), Saint-Genis-Laval (Rhône).
 Latour (M. et Mme Joseph).
 Laurent (abbé), curé-doyen à Bellegarde (Loiret).
 Legendre (Charles).
 De Lavernette Saint-Maurice (Mlle).
 De Leusse (Mme la Comtesse).
 Linage.
 De Longevialle, avocat.

MM.

Lucien-Brun (Mme Vve).
 Lucien-Brun (Emmanuel), avocat.
 Lucien-Brun (Henri), maire de Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Lyonnet, docteur.

Maillet (Gabriel).
 Maire (abbé), Chessy-les-Mines.
 Maison départementale de retraite, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Maisonneuve (Mme René de), Nantes (Loire-Inférieure).

Malleval (Mlle).
 Mangini (Mme Vve F.).
 Manhès.
 Mans (Mme de), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Marais (baron du).
 Marais (Georges du).
 Marais (Paul du).
 Marion, ancien magistrat.
 Marchal frères.
 Margerand.
 Marolles (René de), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

Marolles (Philippe de).
 Marteau (Mme Vve), Firminy (Loire).
 Marteau (M. et Mme), Villefranche-sur-Saône (Rhône).
 Maurizot.
 Mathieu (J. et M.).
 Meandre (Adrien).
 Meandre (Max).
 Meandre (Mme Ch.).
 Mercier (chanoine), ancien curé de St-François de Sales.
 Meynard.

Minimes (M. le Supérieur des).
 Monin (René), avocat, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Monnet, notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Montaland (Mme Vve), Villevert-Albigny (Rhône).
 Montaland (abbé), vicaire à Saint-Polycarpe, Lyon.
 Montange, (Mme Vve), Neuville-sur-Saône (Rhône).
 de Monteynard (Mme la comtesse), St-Romain-au-M-d'Or (Rhône).
 Morin-Pons, banquier.
 Maillon (Mme).
 Mulatier et Dupont, manufacturiers.
 Monet, Albigny-au-M d'Or (Rhône).

MM.

Naquin (Mme Vve).
 Neyrand (Louis).
 Neyrat (Mgr), doyen du chapitre primatial.
 Nolhac (Mme Vve de), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Neyron (Mme Vve).
 Nuiry (Albert).

Ogliastroni, directeur des prisons de Lyon.
 Odet (Mlle).
 Œuvre des Eglises Pauvres, par Madame Guigou.
 Œuvre de St-François-de-Sales.
 Œuvre de Saint-Michel.
 Ollier (Mme Vve).
 Olphe-Gaillard (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Olphe-Gaillard (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Palluat et Testenoire.
 Payen (Louis) et Cie.
 Peillon.
 Pellé sœurs (Maison), Guichard successeur.
 Périchon (Mme), Clermont-Ferrand.
 Perrin (Mme Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Perrin (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Perrot (Mlles).
 Perrot-Ducrot (Maison).
 Perroud, avocat.
 Peyron (abbé), aumônier, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Phénix (Cie du).
 Picollet.
 Plessis (Mme la comtesse du), Montbrison (Loire).
 Place (Joseph).
 Place (A.).
 Polot, Villefranche-s-Saône (Rhône).
 Ponnnet (Mlle), Neuville-sur-Saône (Rhône).
 Ponti (Ange).
 Ponti (François) (M. et Mme).
 Potié, juge au tribunal civil.
 Poussin.
 Pouzet (M. et Mme).
 Prandières (René de).
 Prandières (Georges de).

MM.

Puissant (Mlle).
Puvis de Chavanne (de).
Queyras (Mme) et son fils.
Quintero, chirurgien-dentiste.
Ravier du Magny, avocat.
Ravut (abbé), curé-archiprêtre de Neuville-sur-Saône (Rhône).
Reynier (Mlle).
Richard (Mme Vve).
Rieu (Mme).
Rigot, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon, Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Rigot (Jules), Nevers.
Rigot (Emile), Sante-Foy-lès-Lyon.
Rigot (Ernest), avocat.
Robert (M. et Mme), Fontaines-Saône (Rhône).
Robin et C^{ie}.
Rocquain (Félix), membre de l'Institut, Paris.
Rochon (Mme).
Roë (Charles).
Rosera (Mme).
Rouche, négociant.
Rouast (Mme).
Rougier (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Rousset Marie (Mlle), Luré (Loire).
Routier (chanoine), ancien curé de Saint-Nizier.
Rouveure.
Roux de Bezieux (Mme).
Royé Beillard (Mme Vve).
Rozier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Rué (Mme), Versailles.
Sabran (Edmond).
Sachet (chanoine).
De Saint-Didier (Mlles).
Saint-Olive (Henri).
Saint-Olive (Charles).
Saint-Olive (Fernand).
Sanlaville (Mme Vve).
Sapanet, entrepreneur.
Sargnon (docteur).
Satin (Mlle).
Sénéclauze (Mme Vve), Bourg-Argental (Loire).
Sénéclauze, à Bort (Corrèze).
Serre (Mlle).
Serre (Joseph).

MM.

Silvestre (feu Mlle).
Simon, receveur des contributions directes en retraite, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Sinoir (Emile), Laval (Mayenne).
Société générale.
Société Lyonnaise de crédit.
Société de patronage de Laval.
Société de patronage de Rennes.
Petites Sœurs de Saint-Joseph, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
Sicre (abbé), vicaire à Oullins.
Sonnery (Mme Vve).
Sordet (famille).
Sornin (Anthelme), à la Garde (Var).
Supérieure de l'Orphelinat de St-Léonard, à Beaucerf (Pas-de-Calais).
Targe, Albigny-au-Mont-d'Or.
Terret (Mme).
Thibaudier (feu Mme Vve).
Tiollier (Mme).
Trémoulléac, chanoine, curé de la Grande Eglise, provicaire de S. Em., St-Etienne.
Tribollet et Moutoz (C^{ie} l'Abeille).
Terrier (Mme Vve) Mâcon.
Tresserre.
Vallet, Villefranche-s-Saône (Rhône).
Verdier, pharmacien à Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
Verne (Mlle), Givors (Rhône).
Verny (Mme Vve Léonce), Aubenas (Ardèche).
Vibert (M. et Mme) Villevert-Albigny (Rhône).
Vidal (Mme Alexis).
Vignon (Antoine), Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône).
Vignon (Jules).
Villion, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
Violet (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
Volf (Mme) et l'œuvre privée des églises pauvres.
Voron (Emmanuel), professeur de droit pénal aux Facultés Catholiques de Lyon.

Nota. — 1. Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs (nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité, des sommes inférieures à ce chiffre), peuvent être remises à tous les administrateurs, mais plus spécialement à M. Desgeorges (Amédée) trésorier de l'Œuvre, 19, rue Puits-Gaillot, à Lyon, ou à M. A. Vignon, président, 7, rue Alphonse-Fochier, ou bien encore à M. le chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont d'Or (Rhône).

Il en est de même pour tous les dons extraordinaires, et l'Œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament.

2. Nous rappelons aux bienfaiteurs de Saint-Léonard qu'ils peuvent déposer toutes commissions pour le dit Asile, par exemple : lettres, effets, petits paquets, etc., etc... chez Mlles Gros et Puissant, Mlles Jeandeu et Corot, successeurs, 5, rue de la République à Lyon; notre voiturier passant à cette même adresse tous les quinze jours, le mercredi, après-midi.